

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 01 février 2021

Date de la convocation du Comité syndical : 25 janvier 2021
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 29
Nombre de votants : 32

L'an deux mil vingt et un, le premier février à quatorze heures, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de M. Morilleau, Président.

Etaient présents : Mmes Claire HUGUES, Eloïse BOURREAU-GOBIN, Séverine MARCHAND, Nadège PLACE, MM. Jean Bernard FERRER, Gaetan LEUTE, Bernard MORILLEAU, Luc NORMAND, Rémy ROHRBACH, Jacques RIPOCHE de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, MM. Raymond CHARBONNIER, Michel OLIVIER, Yannick MOREZ, de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mmes Laura GLASS, Nathalie GUIHARD, Laetitia PELTIER, MM. Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Christian GAUTHIER, Alain PINABEL, Laurent ROBIN, de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, Mme Karine PAVIZA MM. Michel AURAY, Patrick BERTIN, Johann BOBLIN, Bernard COUDRIAU, Frédéric LAUNAY, Jean-Yves MARNIER, Serge HEGRON, Yannick FETIVEAU de la Communauté de Communes de Grand-Lieu.

Etaient excusés : Mmes, Pascale BRIAND Françoise RELANDEAU, Christiane VAN GOETHEM, MM. Jean-Michel BRARD, Jacques PRIEUR, Claude CAUDAL, Pierre MARTIN, Jacky DROUET, de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mmes Annie BRIEND, Florie LESAGE, Marie-Line BOUSSEAU (pouvoir à M. CHARBONNIER), Sylvie GAUTREAU (pouvoir à M. Y MOREZ), Monique LOUE, Noëlle MELLERIN, MM. Jean-Pierre AUDELIN, Roch CHERAUD, Hervé GENTES, Alain COUTRET, de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mme Manuella PELLETIER SORIN MM. Jean-Marie BRUNETEAU, de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, MM. Stephan BEAUGE, Emmanuel GUILLET, Christophe LEGLAND (pouvoir à Y. FETIVEAU), Jean-Jacques MIRALLIE, de la Communauté de Communes de Grand-Lieu.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - CONTRAT LIGNE DE TRESORERIE

Pour faire face à des difficultés ponctuelles de trésorerie, liées à des décalages entre dépenses et recettes (en particulier paiement de subventions), le Président propose au comité syndical d'intégrer une ligne de trésorerie au budget 2021. Le PETR a déjà recours à une ligne de trésorerie depuis l'exercice 2017, ce qui facilite sa gestion.

Considérant la nécessité pour le PETR du Pays de Retz de pouvoir disposer d'une ligne de trésorerie,

Entendu l'exposé du Président,

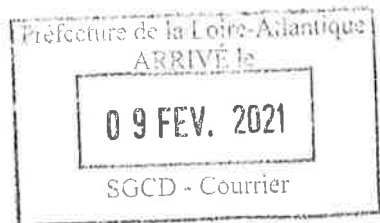
Le comité syndical, *indiquer votants*,

- **DECIDE** de conclure une convention entre le PETR et le Crédit Agricole pour la réalisation d'une ligne de trésorerie.

- **APPROUVE** les conditions suivantes d'obtention de cette ligne de trésorerie :
 - Montant : 200 000 €
 - Durée : jusqu'au 20 février 2022
 - Taux d'intérêt : Euribor 1 mois moyenné + marge de 0.45%, (euribor flooré à 0%)
 - Commission d'engagement : 300.00
 - Commission de non utilisation : néant

- Base de calcul des intérêts : 365 jours
- Modalités de remboursement : intérêts facturés en fin de trimestre civil suivant utilisation
- Délai de mise à disposition et date de valeur : jour J +2 ouvrés
- Délai de remboursement des fonds et date de valeur : jour J +2 ouvrés
- Modalités d'encaissement et de remboursement : débit ou crédit
- Modalités de transmission des ordres de mise à disposition et de remboursement : mail

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.



Publication effectuée le :

Le Président,
Bernard MORILLEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bernard Morilleau", written over the printed name.